



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

COMMUNE DE POLINCOVE



SEPTEMBRE 2022

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

CANTON
De Marck

COMMUNE
POLINCOVE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Polincove,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 07 décembre 2009 ;

Considérant que la commune est exposée aux risques naturels majeurs suivants : les inondations, les crues,

Considérant que d'autres événements peuvent menacer la population tels que : les canicules, les tempêtes, les tornades, la pénurie alimentaire, la contamination d'eau potable, les pandémies, le risque technologique (accident nucléaire), accidents graves de la circulation,

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Considérant l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant des pieds de coteaux des waterings par M. Le Préfet du Pas-de-Calais en date du 25 mars 2022,

Considérant le décès de M. René NIELLEN, adjoint au Maire, le 03 octobre 2021,

Considérant la démission de Mme Véronique RENAULT, 1^{ère} Adjointe au Maire, avec date d'effet le 10 Juin 2022,

Considérant la nomination de M. Pascal WILLEMAN en tant que 1^{er} adjoint le 05 Juillet 2022,

ARRETE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Polincove établi à compter du 19 octobre 2015, mis à jour le 07 janvier 2021, est modifié à compter du 19/09/2022.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie et sur le site Internet de la commune

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du département du Pas de Calais
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas de Calais
- à Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais

Fait à Polincove le 19/09/2022

Le Maire,



Thierry ROUZÉ

PCS**pref62-pcs@pas-de-calais.gouv.fr** <pref62-pcs@pas-de-calais.gouv.fr>jeudi 5 janvier 2023 à 10:19 réception

À : mairie-de-polincove@wanadoo.fr

Bonjour,

Nous accusons réception de votre PCS mis à jour ainsi que de l'arrêté municipal.

Cordialement

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Section exercices et gestion de crise

Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9

Tél : 03 21 21 24 44

Mail : pref-crise62@pas-de-calais.gouv.fr

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS***Liberté
Égalité
Fraternité***CABINET**
Direction des sécurités

pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

[illegible]

SOMMAIRE

1 – Le rôle du Maire dans la gestion de crise et identification des risques

- 1.1 – Présentation synthétique de la commune
- 1.2 – Recensement des aléas
- 1.3 – Recensement des enjeux :
 - Humains
 - Économiques
 - Autres vulnérabilités (Canicule, tempête, tornade, contamination eau potable, pénurie alimentaire, pandémie, cas d'accident nucléaire majeur)
- 1.4- Recensement des moyens

2 – Organisation communale de la gestion de crise

- 2.1 – Plan de la commune de Polincove
- 2.2 – Organisation de l'alerte
- 2.3 – Localisation de la Cellule de Crise Municipale
- 2.4 – Schéma de la composition de la Cellule de crise municipale

3 - Répartition des missions de l'équipe municipale

- 3.1 - Fiche actions du Maire (Direction des Opérations de Secours) - Annexe n° 1
- 3.2 - Fiche actions du Responsable des lieux publics - Annexe n° 2
- 3.3 - Fiche actions du Responsable Soutien Population - Annexe n° 3
- 3.4 - Fiche actions du Responsable Économie / Agriculture - Annexe n° 4
- 3.5 - Fiche actions du Responsable Logistique - Annexe n° 5
- 3.6 - Fiche actions du Responsable des relations publiques - Annexe n° 6
- 3.7 - Fiche actions du Secrétariat de la Mairie de Polincove - Annexe n° 7

4 - Annexes

- 4.1 - Annuaire de crise
- 4.2 - Modèles de documents (Arrêtés, modèles de message)
- 4.3 - Demande de reconnaissance communale de catastrophe naturelle
- 4.4 - Lettre type pour déclaration de tous sinistres à l'assureur
- 4.5 - Liste des Élus de la commune de Polincove
- 4.6 - Répartition des élus par quartier pour la diffusion de l'alerte
- 4.7 - Historique des exercices

CHAPITRE 1

Le rôle du Maire dans la gestion de crise Identification des Risques

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est élaboré au niveau de la commune. Il permet de mettre en place toutes les actions nécessaires à la Sauvegarde de la **Population** ou de l'**Environnement** en cas de survenance d'un risque.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** est destiné à un usage uniquement interne à la Mairie pour articuler son action en cas de crise.

Il est activé :

- par le Maire ou par son représentant désigné dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement,
- à la demande de l'Autorité Préfectorale (Le Préfet ou son Représentant)

De manière générale, le Maire assure donc la **Direction des Opérations de Secours (DOS)** dans la limite de sa commune.

Dans sa mission, il est assisté par le **Commandant des Opérations de Secours (COS)**, généralement un Officier sapeur- pompier.

Ainsi le Maire met en œuvre les premières mesures d'urgence et de sauvegarde en lien étroit avec le **COS** chargé de la conduite opérationnelle des secours.

Il est donc important pour tous les acteurs (élus, membres du CCAS, membres d'Associations, bénévoles) de la commune, de s'approprier ce document, notamment au travers du Site Internet de la commune, pour acquérir les bons comportements et les réflexes utiles lors de situations exceptionnelles et critiques.

1.1 Présentation synthétique de la commune :

La commune de Polincove, avec une superficie de 5 km², incluse dans la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA), se situe dans le canton de Marck à proximité des agglomérations de St Omer, Calais et Dunkerque.

La voie ferrée de Calais à Lille traverse la commune au lieu-dit « Le Fort St Jean ».

Traversée par la rivière " La Hem" qui se sépare en deux bras, " Le Tiret" et le "Meulestrom" ainsi que par le ruisseau " Marie Voort ",

La commune compte 960 habitants au dernier recensement de Janvier 2020.

Polincove est une commune du Parc régional des Caps et Marais d'Opale et fait partie de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA).

Polincove est intégré dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Hem, adopté le 7 décembre 2009, mais aussi dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant des pieds de côteaux des wateringues, adopté le 25 Mars 2022.

Informations générales :

Sources :

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la HEM
- Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant des pieds de côteaux des wateringues
- Atlas des zones inondables
- Service d'informations sur le risque des crues (VIGICRUES)
- Bulletins Météorologiques
- Autres informations faisant appel à la mémoire des habitants

La commune a historiquement été touchée par de nombreuses inondations de la rivière 'La Hem'.

13 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris depuis 1994.

Les plus récents reprennent les inondations en date des 13/08/2006, 04/12/2006, 26/11/2009, 05/03/2012, 02/11/2012 et 18/11/2016.

Afin de régler cette situation, un contrat de rivière a été signé qui a permis la création en 2008 du Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (Symvahem) à qui la compétence gémapienne a été déléguée par 4 intercommunalités pour :

- La Prévention et la Lutte contre les inondations sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Hem
- La gestion des milieux aquatiques sur le linéaire du cours d'eau et de ses affluents.

En décembre 2016, dans le cadre de sa mission et s'inscrivant dans la démarche de la Protection des biens et des personnes contre les phénomènes d'inondation, le SYMVAHEM a mis à disposition des « barrières anti-inondation » à 13 habitations les plus impactées de la commune.

1,2 Recensement des aléas:Les risques naturels majeurs de la Commune :**Les inondations, les crues**

Les inondations de la rivière 'La Hem' et du ruisseau 'Marie Voort ' touchent plusieurs maisons d'habitations et notamment :

- En bordure du RD 219 (bras de la rue de la Mairie et la rue de Moulle),
- Rue Sourceuse, Rue des Myosotis, Impasse de l'école,
- Impasse des Zeultuns, étang du Moulin Bleu et rues du centre du village
- La zone située à l'aval de la séparation du cours d'eau en 2 bras, le Meulestrom et le Tiret, constitue un vaste champ d'expansion de crues dont les périodes de submersion peuvent durer plusieurs jours.

Autres événements pouvant menacer la Population

- Canicule,
- Tempête, Tornade,
- Contamination Eau potable,
- Pénurie alimentaire
- La Pandémie (1)
- Le Risque Nucléaire (2)

(1) La Pandémie

La pandémie, comme celle de la COVID 19 (Coronavirus) apparue en Chine centrale au mois de novembre 2019 s'est propagée dans le monde.

Cette période très difficile, qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer, a permis de voir que personne ne peut plus nier le danger qui guette chacun de nous dans ce domaine.

Les différents confinements et les consignes sanitaires, associés aux gestes barrières, sont des remparts efficaces contre cet ennemi qui veut nous détruire.

A cette occasion nous avons vu émerger une solidarité qui s'est installée dans notre village et, à l'initiative des élus, du Centre Communal d'Action Sociale et de bénévoles, un contact permanent a été établi avec les personnes âgées, les personnes seules et/ou vulnérables.

Un registre des personnes vulnérables et volontaires pour s'y inscrire, a vu le jour et l'ensemble des informations ont été publiées sur le site internet de la commune.

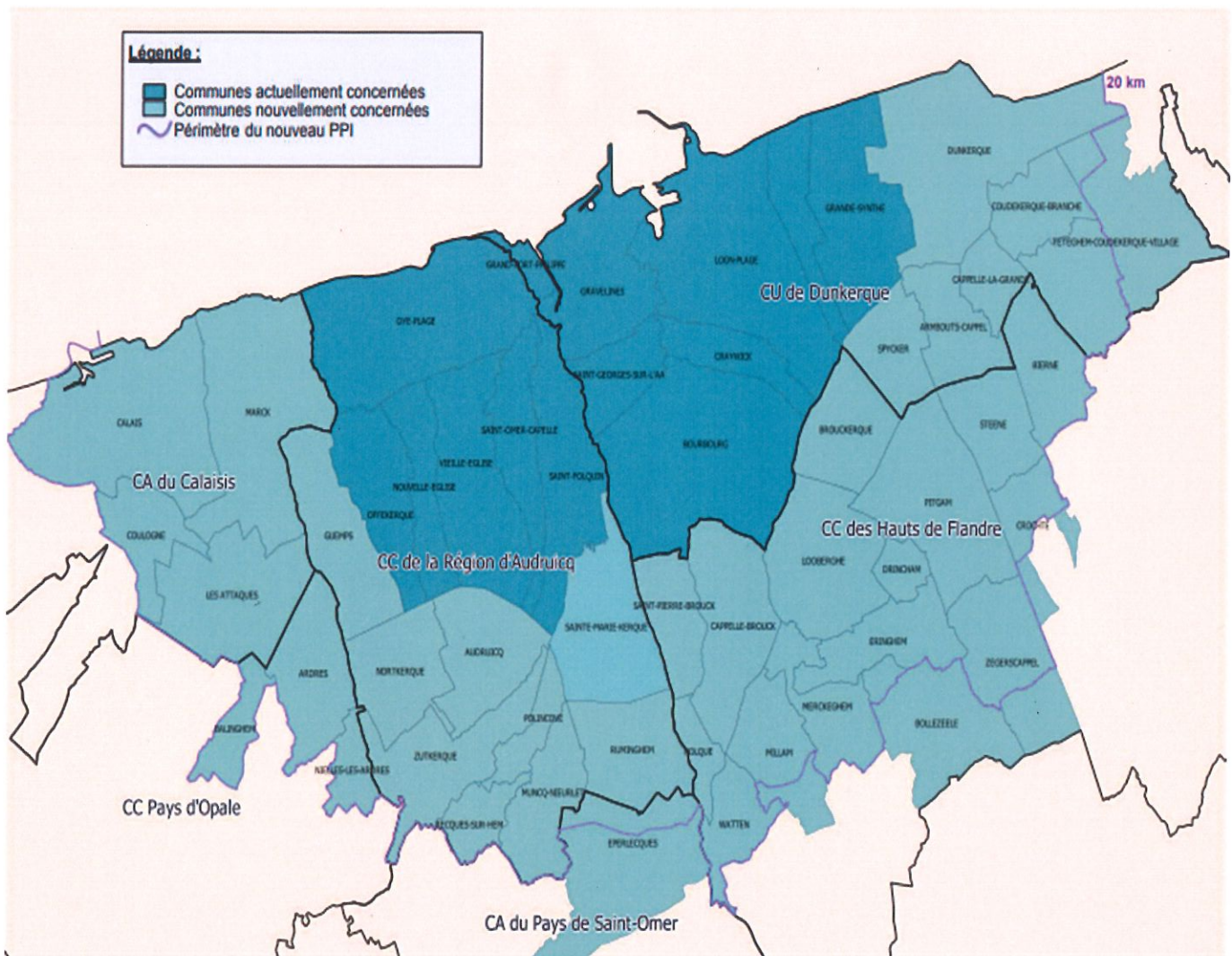
(2) Le risque nucléaire

Pourquoi l'aire du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la CNPE Gravelines est-elle étendue ?

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes.

La commune de Polincove est dorénavant incluse dans l'aire du PPI de la Centrale nucléaire EDF de Gravelines dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 kms. (Cf : carte ci-dessous)

Cette extension permet d'améliorer la réactivité des Pouvoirs publics (Commune, Préfecture, etc..) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.



Qui est concerné par cette extension

Les habitants et les Etablissements recevant du public (ERP) : écoles, commerces, entreprises, administrations..., les communes situées dans le rayon de 10 à 20 kms autour de la Centrale nucléaire de Gravelines.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette extension

Le risque nucléaire doit apparaître dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Polincove.

Le Lancement officiel de la pré-campagne a débuté en juin 2019 par l'envoi d'un courrier à l'ensemble des riverains (particuliers, ERP et établissements scolaires) les informant de l'extension de l'aire du **Plan Particulier d'Intervention** élaboré par l'exploitant du CNPE Gravelines et de la campagne de distribution de comprimés d'iode fixée.

Septembre 2019, par publipostage, une lettre d'information signée par les Pouvoirs publics comportant les modalités de retraits des comprimés d'iode dans les pharmacies a été adressée à destination de l'ensemble de la population de Polincove et aux ERP.



1. 3 – Recensement des enjeux :

Enjeux humains**Lieux publics accueillant les enfants**

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Identité et qualité du Responsable	TPH du Responsable
École 'Le Moulin bleu'	15, impasse de l'école	120 enfants	Mme Christine MOTHERON, directrice	03.21.36.18.50
Salle communale	Route de Gravelines	120 personnes	Mairie Polincove	03.21.35.30.07

Personnes handicapées (malentendants, non voyants, à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
PRUVOST	Marie-Josèphe	60 rue du Moulin	« « « « «	Mobilité réduite

Les équipements de loisirs (campings, parcs.....)

Établissement Organisme	Adresse	Nombre d'occupan ts	Nom- prénom du responsable	Téléphone
Aire de loisirs	Rue de la mairie	50 personnes	Mairie Polincove	03.21.35.30.07
Étang du Moulin Bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	400, rue du Moulin	
Stade municipal	Route de Gravelines	aléatoire	Mairie Polincove	03.21.35.30.07
Camping Vallée de la Hem	Rue du Pont de Planches	25 emplacements	JACQUOT Emmanuel	06.11.86.26.96

Les résidences secondaires

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Téléphone	Observations
« » »	« » »	« » »	« » »	« » »

La liste des résidences secondaires, mises à jour régulièrement, est détenue au secrétariat de la mairie.

Enjeux économiques

Établissements sensibles et/ou industriels, exploitations agricoles,... :

Établissement/ Organisme	Nom- prénom du responsable	Téléphone	Situation géographique
Exploitation agricole	François CADART	03.21.35.66.64	Rue St Léger
SCEA DURIEZ	Paul-Henri DURIEZ	03.21.82.01.13	Impasse de l'école
Etang du Moulin Bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	400, rue du Moulin
Entreprise générale du Bâtiment	Damien GUYOT	03.21.85.26.66	75, rue de Moulle

Etablissements recevant du public (restaurants, hôtels,...) :

Établissement/ Organisme	Nom- prénom du responsable	Téléphone	Observations
Le Moulin Bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	Parcours de pêche
Ecuries de la Hem	Paul Henri DURIEZ	03.21.82.01.13	Pension pour chevaux
Café du Long Jardin	Romain DESMIDT	03.21.36.64.04.	Café-brasserie

Les zones naturelles sensibles (lacs, grottes, etc..) :

Zone naturelle	Responsable	Tél	Observations
Etang du Moulin bleu	Marc BOIDIN	03.21.00.23.85	Parcours de pêche
La HEM – Meulestrom	« « « «	« « « «	Rivière
Marie Voort	« « « «	« « « «	Ruisseau

Le patrimoine local :

Patrimoine	Responsable	Adresse	Téléphone
Eglise St Léger	père Flavien Labité Agbodjan Prince	Paroisse St Martin Audruicq 336, rue du Presbytère	03.21.35.31.36

1.4- Recensement des moyens :

Moyens humain:

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse</u>
Personnel communal de la commune Les Elus municipaux	03.21.35.30.07 (Cf : annexe 4.4)	Mairie de Polincove

Santé

<u>Nom-Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse</u>
-------------------	-----------------	------------------	----------------

Loeullier Nathalie	Infirmière DE	06.45.84.32.04	250 Impasse Hioche 62370 Polincove
Ledoux Tatiana	Docteur en médecine	03.21.35.68.52 06.31.55.17.28	?? Rue de la rivière 62370 Polincove

Moyens matérielsCommunaux ou intercommunaux

Type de matériel	Lieu de Stockage	Délai de mise à disposition
- Camion benne 3T500 - 2 tracteurs	Local technique communal	Immédiatement sans délai
Pompe à hélices débit 1800m³/H de	<u>Moyen intercommunal</u> entreposé 139, rue Sourceuse - Polincove	Immédiatement sans délai
Salle communale	Route de Gravelines	Immédiatement sans délai
Cantine scolaire/garderie	15, impasse de l'école	En dehors des horaires d'ouverture

NOTA : Conformément à l'article L.2212.2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire peut mobiliser les moyens publics et privés de sa commune par voie de réquisition.

Au titre du volontariat, la famille DECLERCQ Christian demeurant au 139, rue Sourceuse à Polincove s'est engagée, à mettre à la disposition de la commune de Polincove, l'équipement nécessaire à l'alimentation de la Pompe à Hélices en cas de crues, inondations.

Le prestataire sera indemnisé par la Commune de Polincove dans la limite des frais directs du ou des matériels exposés par elle, sans considération de profit.

ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

A hand-drawn map of Polincove, France. The map shows a network of streets including Rue de Gravelines, Rue de la Chapelle, Rue de la Rivière, and Rue de la Mairie. The Polincove River flows through the center, with a bridge labeled 'Pont privé non carrossable'. To the left, there is a 'Moulin Bleu' and a 'Stade'. To the right, there is a 'Fort Jean' and a 'Canal de Calais-Stomen'. The map also shows a 'Mairie' and a 'Moulin'. A compass rose is in the top right corner, and a scale bar is in the bottom center.

2.2 -Organisation de l'alerte :

Liste des contacts pour la Préfecture :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - ROUZE Thierry, Maire | Tél : 06.70.55.64.81/03.21.82.58.04 |
| - WILLEMAN Pascal 1° adjoint | Tél : 06.98.02.71.97 / 03.21.35.52.84 |
| - RUFFIN Mickaël 2° adjoint | Tél : 06.33.15.38.73 |
| - DECLERCQ Christian 3° adjoint | Tél : 06.47.17.12.00 |
| - BAILLY Geoffrey 4° adjoint | Tél : 06.37.74.12.55 |

Qui alerter :

Le Maire, directeur des opérations de secours (**DOS**) prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population**: tempête, tornade, canicule, pandémie, risque nucléaire.....
- **Une partie de la population**: Inondation, incendie, explosion

Diffusion de l'alerte : en l'absence de système sonore, la population serait avisée via les moyens de communication institués sur la commune à savoir :

- Newsletter via site internet communal dès la connaissance d'un risque avéré (alerte orange ou rouge émis par météo France par exemple)
- Page Facebook communale
- Ma Mairie en Poche (application téléchargeable sur tablette et téléphone portable)

La constitution d'une « équipe d'intervention » rassemblant élus, bénévoles et bonnes volontés pourrait voir le jour.

Son rôle serait d'informer, d'alerter la population et d'instaurer une astreinte, en cas d'annonce de crues, inondations, événements calamiteux.....

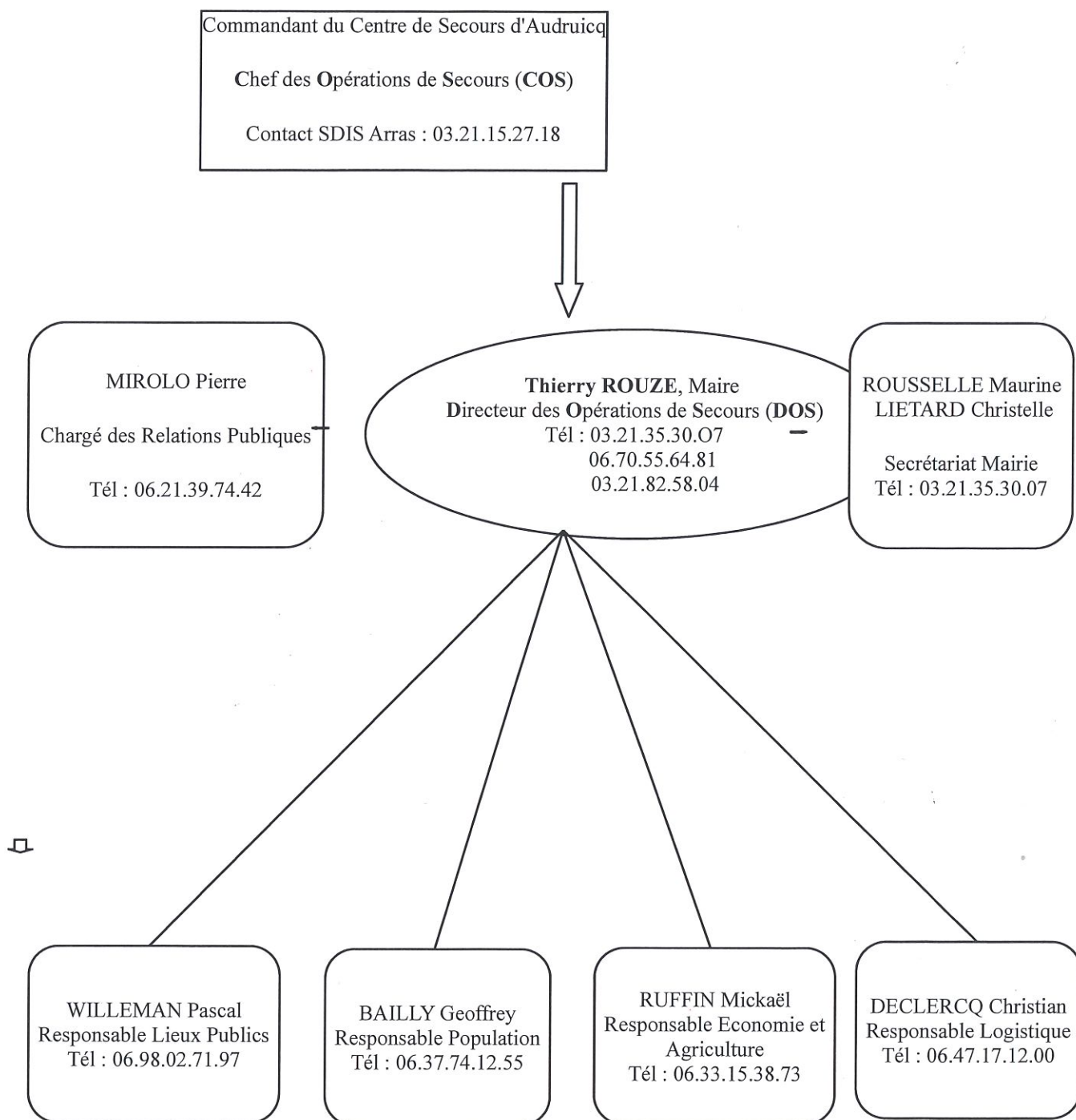
L'officier commandant le Centre de Secours d'Audruicq est le **Chef des Opérations de Secours (COS)** placé sous la direction du Maire ou de son 1° adjoint, il est le responsable du Commandement et de l'Organisation des secours employés ainsi que de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

2.3 – Localisation de la Cellule de Crise Municipale :

Poste de commandement :

- **Lieu**: Mairie de Polincove (Bureau et salle de Conseil municipal)
- **Adresse**: 180, rue de la Mairie (62370 Polincove)
- **Téléphone**: 03.21.35.30.07
- **Courriel**: mairie-de-polincove@wanadoo.fr

2.3 – Schéma de la composition de la Cellule de Crise Municipale :



CHAPITRE 3

Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche actions du Maire (Direction des opérations de secours) - **Annexe n° 1**

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande Préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Prévoit le guidage des secours
- Valide les propositions du **Commandant des Opérations de Secours (COS)**
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les Autorités

- Mobilise les moyens publics et privés nécessaires par voie de réquisition

- Prend les mesures administratives qui s'imposent sous forme d'arrêté (ex : interdiction de circulation, évacuation de zones dangereuses)

- En cas d'évacuation de la population, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec **les référents communaux de la participation citoyenne** et les forces de l'ordre

Phase de Post-crise et Retour à la vie normale

La phase Post-crise débute dès lors que la population concernée par la crise recouvre son autonomie, voire sa vie quotidienne habituelle.

Après les opérations de secours, l'aide à la population change de nature ; toutefois elle demeure indispensable pour satisfaire les besoins humains ou matériels générés par la situation (relogement, aide aux sinistrés dans la démarche de la déclaration de sinistre en les invitant à documenter leurs dommages par des photographies ou caméra vidéo, etc...et vérifier la remise en état des réseaux (Télécommunications, électricité, eau, routes, etc...).

Tirer les enseignements de la crise et adapter notre dispositif par l'analyse des points à améliorer.
Réaliser en fin de crise un Retour d'expérience - **REX** -

Fiche actions du Responsable des Lieux publics – Etablissements scolaires - **Annexe n° 2****TITULAIRE :**Nom : WILLEMAN Pascal 1er adjointTél mobile : 06.98.02.71.97**SUPPLEANT :**Nom : NOEL Maxime(CM)Tél mobile : 06.71.56.40.66**SUPPLEANTE :**Nom : Laviéville Audrey (CM)Tél mobile : 06.24.58.26.40**DEBUT DE CRISE**

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la mairie pour accueillir la Cellule de Crise Municipale (CCM)
- Est en relation directe avec le Responsable logistique et la Responsable Population pour la mise en place éventuelle du Centre d'accueil et de regroupement (salle communale)

PENDANT LA CRISE :

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- Informe la directrice ou son représentant désigné de l'école du Moulin Bleu ainsi que le curé de la Paroisse St Martin pour l'église St Léger de la commune de Polincove
- Gère la mise en œuvre de toute mesure d'urgence concernant l'école du Moulin Bleu en cas d'inondation (zone répertoriée en  sur le plan – cf : page 16) pour l'évacuation des classes, cantine scolaire, garderie, etc...
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens publics et religieux contre le pillage ou vandalisme en liaison avec les **référénts communaux de « la participation citoyenne »** et les forces de l'ordre

FIN DE CRISE :

- Met en œuvre la transmission de fin d'alerte
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Responsable Soutien de la population - **Annexe n° 2****TITULAIRE :**Nom : BAILLY Geoffrey 4ème adjointTél mobile : 06.37.74.12.55**SUPPLEANT :**Nom : HULEUX Valérie (CM)Tél mobile : 07.86.36.12.67**SUPPLEANT :**Nom : BOGAERT Jules (CM)Tél mobile : 06.37.86.82.05**DEBUT DE CRISE :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la Cellule communale de crise (CCM)

PENDANT LA CRISE :

- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, personnes handicapées ou à mobilité réduite, résidents secondaires, etc....) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mises à l'abri, évacuation, etc....)
- Recense le nombre de personnes sensibles (enfants, femmes enceintes) éventuellement présents à leur domicile
- Assure l'approvisionnement des habitants en eau potable notamment
- Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable logistique
- Mobilise en cas de besoin les associations de secouristes (logistique – hébergement), les bénévoles qui se seront inscrits en mairie, les membres du CCAS, etc.....

EN FIN DE CRISE :

- Informe la population et les intervenant de la fin de crise sur les moyens de communication de la commune
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Responsable Economie / Agriculture - **Annexe n° 4****TITULAIRE :**

Nom : RUFFIN Mickaël 2° adjoint
Tél mobile : 06.33.15.38.73

SUPPLEANT :

Nom : DOCOCHE Eugène (CM)
Tél mobile : 06.81.43.04.88

DEBUT DE CRISE :

- Est informé de l'alerte et se rend à la Mairie pour y recevoir les consignes
- Se charge de la mise en place – Impasse du Pont - de la motopompe à débit 1800 m³/ - - -
- Heure après reconnaissance des zones touchées par les débordements
- Effectue des patrouilles dans les zones à risques de débordement

PENDANT LA CRISE :

- Informe commerçants – artisans – entreprises, situés sur le territoire de la commune
- Recense et s'assure :
 - des personnels présents sur le terrain (équipe municipale – population volontaire)
 - de la rotation des personnels à la Motopompe.
- Identifie et anticipe les éventuels problèmes liés au fonctionnement des entreprises lors de la crise
- Est en relation directe avec le C.E.R. d'Audruicq pour la mise en place des déviations sur la D. 218 – D 219 et les voiries communales

FIN DE CRISE

- Informe les commerçants – artisans – entreprises de la fin de la crise
- Dresse un état des lieux des dégâts éventuels aux voiries, cultures, etc... qu'il remet à la Cellule de Crise communale.
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Responsable Logistique - **Annexe n° 5****TITULAIRE :**Nom : DECLERCQ Christian 3^{ème} adjointTél mobile : 06.47.17.12.00**SUPPLEANTE :**Nom : LAHAEYE Julie (CM)Tél mobile : 06.79.43.84.43**DEBUT DE CRISE :**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte les personnels techniques de la commune (Hommes et femmes)
- Alerte et informe les gestionnaires des réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, etc...)
- Se charge du stockage d'eau potable à la salle municipale et à la Mairie

PENDANT LA CRISE :

- Met à la disposition des Autorités le matériel technique de la commune (camion-benne, tracteurs, barrières, parpaings, sacs de sable, etc...) et s'assure du bon fonctionnement de la motopompe.
- Met à la disposition des Autorités les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre.
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- Tient à jour, sur un registre, la liste des moyens matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés

FIN DE CRISE :

- Informe les personnels techniques mobilisés de la fin de crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Dresse un état, qu'il remet au Maire, des frais engagés en matière de consommables, etc...

Fiche actions du Responsable Relations publiques - Annexe n° 6

TITULAIRE :Nom : MIROLO Pierre (CM)Tél mobile : 06.21.39.74.42**SUPPLEANT :**Nom : VASSEUR Bernard (CM)Tél mobile : 06.74.18.61.88**DEBUT DE CRISE :**

- Est informé de l'alerte et, selon la gravité de l'événement :
- Se rend à la Mairie
- Récupère au secrétariat de la mairie les annuaires opérationnels concernant les services d'urgence départementaux, services publics et privés, partenaires.

PENDANT LA CRISE :

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire
- Gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire
- Tient le rôle de relais pour restituer en temps réel l'information à la population
- S'assure d'une communication permanente téléphonique et informatisée avec le CER d'Audruicq, les Voies Navigables Françaises à Calais, les Sites Internet de « Météo France et Vigicrues »

FIN DE CRISE :

- Assure, **sous l'autorité du Maire**, l'information des médias sur la gestion de crise au sein de la commune
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Fiche actions du Secrétariat de la Mairie de Polincove - **Annexe n° 7****TITULAIRE :**Nom : ROUSSELLE MaurineTél fixe : 03.21.35.30.07 (**Mairie**)**SUPPLEANT :**Nom : LIETARD ChristelleTél fixe : 03.21.35.30.07 (**Mairie**)**DEBUT DE CRISE :**

- Le secrétariat, informé de l'alerte, se rend à la mairie pour accueillir la Cellule de Crise Communale
- Organise l'installation de la CCM avec le maire
- Assure la logistique de la CCM (fournitures de bureau)
- Rassemble les listes, par quartier, des habitants de la commune pour la diffusion de l'alerte
- Dresse la liste des personnes bénévoles pour venir en aide aux sinistrés et la communique au Maire pour dispatching sur les différents postes sur le terrain.
- Ouvre un registre informatisé ou manuscrit sur lequel seront reportés l'ensemble des évènements ainsi que les décisions prises par le Maire.

PENDANT LA CRISE :

- Assure l'accueil téléphonique de la CCM
- Assure la frappe et la transmission des documents demandés par le Maire (Arrêtés, transmission de Télécopies etc...)

FIN DE CRISE :

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le maire à la préparation de la réunion de débriefing

CHAPITRE 4 A N N E X E S

4.1 Annuaire opérationnel

<u>SERVICE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>FAX</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Préfecture Arras	03.21.21.20.00 03 21 21 24 44	03.21.55.30.30	Standard
S/préfecture Calais	03.21.19.70.70	03.21.34.82.88	Standard
Cellule de Crise Municipale Commune de Polincove	03.21.35.30.07	//////////	Standard Mairie
Sapeurs-pompiers Audruicq	18 ou 112 03 21 17 17 60	//////////	//////////
Gendarmerie Audruicq	03.21.82.30.17	//////////	COG Arras : 17
SAMU	15	//////////	//////////
CODIS 62 / SDIS	03.21.24.18.18	//////////	//////////
SIDPC Arras (Pôle Sécurité)	03.21.21.20.68	//////////	//////////
DDTM Arras	03.21.22.99.99	//////////	//////////
LOEULLIER Nathalie	06.45.84.32.04	//////////	Infirmière D.E Polincove
LEDOUX Tatiana	03.21.35.68.52	//////////	Docteur en médecine
DUHAUT Christophe	03.21.46.56.80	//////////	Directeur MDADT Calais
POURCHEL Nicolas	06.66.79.74.09	//////////	Responsable CER Calais/Audruicq
C.E.R Audruicq (ancienne Appellation DDE)	03.21.35.30.63	//////////	Responsables : M. DESTREZ et POULAIN
Cellule astreinte Département	03.21.21.92.92	//////////	Veille qualifiée Département Routes
CH Calais	03.21.46.33.33	//////////	//////////
CHRSO Helfaut	03.21.88.70.00	//////////	//////////
Clinique des 2 caps Coquelles	03.21.46.64.00	//////////	//////////
Transports PORTAL Calais	03.21.35.13.79	//////////	//////////
Ambulances et Taxi BAILLARD Audruicq	03.21.35.31.54	//////////	//////////
Ambulances PERART Audruicq	03.21.35.32.19	//////////	//////////

[illegible]

RADIOS :

- **Radio 6 Calais : 100.4**
- **France Info : 105.6**
- **R.F.M : 97.2**
- **Delta FM : 98.8**
- **RDL : 89.6**
- **France Bleue Nord : 94.7**

Quelques Sites internet :

- **Météo France : <http://météofrance.com>**
- **Services de l'Etat Préfecture du Pas de Calais : <http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr>**
- **Crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>**

RESEAU X

<u>SERVICE</u>	<u>TYPE DE RESEAU</u>	<u>TELEPHONE</u>
ERDF/GRDF	Dépannage	0 810 00 15 73/09.69.36.35.34
SIAEP Audruicq	Dépannage	03.21.82.18.00
France Télécom	Dépannage	03.21.96.47.48/09.67.00.93.94
Voies Navigables Française	Permanence-Intervention	Dunkerque 03.73.00.32.28 St Omer 06.73.00.32.38
Aéroport Calais	Situé à Marcq (62)	03.21.82.70.66

ASSOCIATIONS DE PROTECTION CIVILE

SERVICE	TELEPHONE
Croix rouge française à Calais	03.21.34.33.54
Secours Catholique à Calais	03.21.19.04.11

4.2 Modèles de documents (Messages – Arrêté de réquisition)

Alerte ne nécessitant pas de mise à l'abri ou d'évacuation

- **Un risque menace votre quartier**
- **Préparez-vous à vous mettre à l'abri ou sur ordre, à évacuer si cela devenait nécessaire**
- **Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité (restez à l'écoute de la Radio ou connectez-vous à Internet si cela est possible)**
- **Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie**

Alerte préconisant l'évacuation des populations

- **Le risque ?..... approche**
- **Evacuez immédiatement dans le calme la zone où vous vous trouvez**
- **Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre**

NOTA : Lorsque le niveau de la Hem atteint 1,40 m, il y a lieu de prendre toutes les précautions nécessaires et de se tenir sur ses gardes



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant :
 survenu le àheures.

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entreprise..... est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation ...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au pour (heures..... voire jours).

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 : Le Commandant de la brigade de gendarmerie d' Audruicq est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle
 Le Maire (ou son délégataire)

4.3 Demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE**

Réinitialiser

Sauvegarder

Imprimer

Localisation du phénomène	
Commune :	
Département :	
Arrondissement :	

Date et heure du phénomène	
Du :	au

Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	☐
préciser le ou les cours d'eau concernés :	
(ex : rivières de Charente, Ruisseau du moulin, ru des grèves...) :	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	☐
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	☐
B. Crue torrentielle	☐
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)	☐
D. Mouvement de terrain	☐
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	☐
F. Séisme	☐
G. Vent cyclonique	☐
H. Avalanche	☐

Mesures de prévention existantes et envisagées
(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

4.4 Lettre type pour déclaration de tous sinistres à l'assureur

Pour vous aider dans vos démarches, voici un exemple de déclaration de sinistre à adresser à votre assureur.

Nom-Prénom de l'expéditeur

Adresse complète

Code postal – Ville

Compagnie d'assurance X.....

Adresse complète

Code postal – Ville

OBJET : Déclaration de sinistre

Je suis titulaire du contrat d'assurance habitation n°.....

J'ai le regret de vous informer que, le (préciser date) à (préciser heure ou durée période événement), j'ai été victime du sinistre suivant :

(déclarer l'événement : tempête, crues, inondations.....) qui a occasionné les dégâts mobiliers, immobiliers qu'il vous faut lister impérativement accompagnés de photographies)

Je vous remercie de bien vouloir me contacter dans le plus rapidement possible pour évaluer le montant des dommages à indemniser.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Signature

4.5 Liste des élus de la commune de Polincove

NOM, PRENOM	FONCTION	Tél MOBILE	Courriel
ROUZE Thierry	Maire	06.70.55.64.81	rouzethierry@wanadoo.fr
WILLEMAN Pascal	1° adjoint	06.98.02.71.97	Pascal.willeman@sfr.fr
RUFFIN Mickaël	2° adjoint	06.33.15.38.73	m.ruffin@ccra.fr
DECLERCQ Christian	3° adjoint	06.47.17.12.00	bertilledeclercqmercier@gmail.com
BAILLY Geoffrey	4° adjoint	06.37.74.12.55	geoffrey.bailly62@gmail.com
BOGAERT Jules	Conseillère municipale	06.37.86.82.05	jules.bogaert@hotmail.fr
DOCOCHE Eugène	Conseiller municipal	06.81.43.04.88	////////////////////////////////////
HULEUX Valérie	Conseiller municipale	07.86.36.12.67	freddy.huleux@orange.fr
LAHAEYE Julie	Conseillère municipale	06.79.43.84.43	julie.lahaeye@gmail.com
LAVIEVILLE Audrey	Conseillère municipale	06.24.58.26.40	audrey.lavieville979@gmail.com
MIROLO Pierre	Conseiller municipal	06.21.39.74.42	piemirolo@gmail.com
NOEL Maxime	Conseiller municipal	06.71.56.40.66	noel.maxime62@gmail.com
VASSEUR Bernard	Conseiller municipal	06.74.18.61.88	bernard_vasseur@bbox.fr

4.6 Répartition des élus par quartier pour la diffusion de l'alerte

NOM – PRENOM DES ELUS	ENUMERATIONS DES RUES
DECLERCQ Christian MIROLO Pierre BAILLY Geoffrey	- Rue St Léger (du carrefour du Longjardin au carrefour du Pont) - Rue du Pont de Planches - Impasse des Zeultuns - Rue sourceuse - Rue des myosotis
WILLEMAN Pascal LAHAEYE Julie	- Rue de Moulle - Rue du Driouque - La Place du Pont - Impasse du Pont - Rue de la rivière (du carrefour du Pont au carrefour du Fort-St-Jean) - Rue du Trempal - Rue Jacquet
LAVIEVILLE Audrey VASSEUR Bernard NOEL Maxime	- Rue de Gravelines (du carrefour du Longjardin à limite commune Zutkerque) - Rue de la Mairie (du n°16 au n°532) - Rue de la Chapelle - Impasse de l'école - Impasse de l'écluse
ROUZE Thierry DOCOCHE Eugène BOGAERT Jules	- Rue de Gravelines (de l'église au carrefour du Longjardin) - Route d' Audruicq - Place de l'église - Rue du Moulin - Impasse Hioche - Impasse du Moulin
RUFFIN Mickaël HULEUX Valérie	- Rue de la rivière (du Pont du Fort St Jean à limite commune Audruicq) - Impasse d' Halluin - Impasse du Robecq - Ruelle aux souris - Chemin du Cuppe

NOTA : La liste des habitants, par rues, est disponible au Secrétariat de la Mairie

Exemple : Exercice concernant la mise en œuvre, **par les habitants dotés**, des barrières anti-inondations

[illegible]